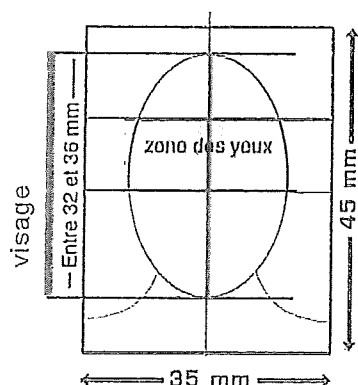




MAIRIE DE CLÈRES

Pièces à fournir pour une demande de PASSEPORT



- ☞ Uniquement sur rendez-vous (voir recto pour la prise de RV)
- ☞ Toutes les pièces demandées sont à apporter en ORIGINAL
- ☞ Toute pièce manquante rendra impossible la saisie du dossier
- ☞ Présence obligatoire du demandeur y compris les mineurs

- ☐ **Formulaire CERFA** à remplir au stylo noir avant la venue en mairie (à retirer en mairie ou à télécharger sur service-public.fr), possibilité de faire une pré-demande <http://predemande-passeport.ants.gouv.fr> (instruction de dossier plus rapide lors du dépôt)
- ☐ **1 photo récente de moins de 6 mois** sur fond clair et uni (taille du visage entre 32 x 36 mm, tête nue, de face, pas de reflets dans les lunettes, sans sourire)
- ☐ **Carte d'identité ou passeport en cours de validité** (si vous n'avez pas de pièce d'identité fournir un acte de naissance de moins de 3 mois)
- ☐ **Justificatif de domicile de moins de 6 mois** (facture électricité, eau, téléphone, gaz, Impôts, taxe habitation, taxe foncière, quittance de loyer non manuscrite, attestation pôle emploi...)
 - ☞ pour les personnes hébergées ou jeunes proches de la majorité : attestation d'hébergement manuscrite + original de la pièce d'identité de l'hébergeant
- ☐ **Ancien passeport.** Si le passeport n'est pas sécurisé (délivré avant le 6 mai 2006), fournir une carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois.
- ☐ **Déclaration de perte** en cas de perte du passeport
- ☐ **Acte de naissance de moins de 3 mois** pour les mineurs qui n'ont pas de pièce d'identité
- ☐ **Acte de naissance ou de mariage de moins de 3 mois** si mariage récent
- ☐ **Copie jugement de divorce** pour les mineurs de parents divorcés
- ☐ **Timbres fiscaux** : vente en perception, bureau de tabac ou sur timbres.impots.gouv.fr
 - pour les majeurs à partir de 18 ans ☞ **Timbres fiscaux** pour une valeur de **86,00 €**
 - pour les enfants de 15 à 17 ans ☞ **Timbres fiscaux** pour une valeur de **42,00 €**
 - pour les enfants de moins de 15 ans ☞ **Timbres fiscaux** pour une valeur de **17,00 €**

Mairie de Clères Tél. 02 35 33 23 31

Jours et horaires d'accueil pour une demande ou un retrait de PASSEPORT

Mardi ☞ de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 18h45

Mercredi ☞ de 13h30 à 17h15

Jeudi ☞ de 8h30 à 11h45

Vendredi ☞ de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Il n'y a pas de limites géographiques pour obtenir un passeport.

Toute demande peut être faite **dans n'importe quelle mairie équipée « d'une station « Passeports/cartes identité**

Le demandeur peut se rendre **dans la mairie la plus proche de son lieu de travail ou d'études.**